

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

13 septembre 2016

Date d'affichage :

26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le **19 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 2

**OBJET : Transfert des archives municipales et communautaires :
demande de versement du fonds de concours de Riom Communauté**

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2016.**

Dans le cadre du programme de relocalisation des archives municipales et communautaires rue Chapsal, la communauté de communes de Riom communauté a souhaité participer au financement de cet investissement (délibération du 17 décembre 2009) par la voie d'un fonds de concours à hauteur de 15% du solde hors taxes restant à la charge de la Commune, maître d'ouvrage de l'opération.

Cet équipement, ainsi que les biens mobiliers afférents, ont été réceptionnés en fin d'année 2014. C'est pourquoi, et dans la mesure où la période liée à la garantie de parfait achèvement est close, le versement du fonds de concours peut être sollicité sur la base du plan de financement définitif qui doit être concomitamment approuvé par les deux assemblées délibérantes.

Le plan de financement définitif peut être présenté comme suit (HT) :

Coût de l'opération de construction des nouvelles Archives :	1 424 997,10 € HT
Equipements mobiliers (meubles et informatique-téléphonie) :	56 197,87 €
Subvention DRAC :	114 000 €
Fonds de concours Riom Communauté :	205 079,25 €
Financement communal :	1 162 115,72 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le plan de financement définitif ainsi présenté,**
- **demander le versement du fonds de concours par Riom communauté se rattachant à cette opération, soit 205 079,25 €.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL